

# COMMUNE DE RAURET

## Conseil municipal du 24 Juin 2007

L'an deux mil sept le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Rauret s'est réuni aux lieux habituels de ses séances sous la présidence de BRUNEL Rémy, Maire.

**Étaient présents** : BONNEFOY Michel, CHAUMELIN Steve, DELBOS Michel, JOLIVET Noël, LHERMET Thierry, SABY Bernadette, VINCENTI Frédérique

**Absents** PIGNOL Claude a donné procuration à Bernadette SABY,  
CHASSEFEYRE Jean-Claude a donné procuration à Rémy BRUNEL

Monsieur le Maire désigne Frédérique VINCENTI secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

#### **Objet : Echange de terrain en bordure de la voie communale à Rauret-Bas avec M. et Mme EXBRAYAT Jean-Pierre**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur et Madame EXBRAYAT Jean-Pierre sollicitent un échange de terrain en bordure de la voie communale à Rauret-Bas, afin de régulariser les limites de leur propriété.

Ils proposent de céder à la commune une petite parcelle de 1 m<sup>2</sup> sur laquelle est implanté le poteau incendie de la commune et en contre partie la commune leur céderait une parcelle 6 m<sup>2</sup> ce qui leur permettrait d'aligner leur limite de propriété (voir plan ci-joint).

M. et Mme Exbrayat s'engagent à prendre à leur charge tous les frais relatifs à cet échange. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**CONSIDERANT** que la cession des 6 m<sup>2</sup> de terrain ne gênera en rien la circulation sur la voie communale et que le poteau incendie se trouvera ainsi sur du terrain communal,

**EMET** un avis **FAVORABLE** à la demande de M. et Mme EXBRAYAT

**PRECISE** bien que tous les frais seront à la charge des demandeurs

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à une enquête publique si nécessaire

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet échange

#### **Objet : Service de l'eau – Amortissement des subventions d'investissement**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu d'amortir les subventions d'investissement du service de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **fixe à** :

40 ans la durée d'amortissement pour les subventions de travaux de réseau AEP

60 ans la durée d'amortissement pour les subventions de travaux d'assainissement

5 ans pour les études non suivies de travaux

**Objet : Remboursement assurance pour sinistre sur épareuse**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'assurance Groupama propose de rembourser à la commune la somme de 3.242,62 euros suite à un sinistre sur l'épareuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**ACCEPTE** le remboursement d'un montant de 3.242,62 euros

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à l'encaissement auprès de la Trésorerie de Pradelles

**Objet : Renouvellement de la convention d'assistance avec le service informatique du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale**

Le conseil d'administration du Centre de gestion de la Haute-Loire a adopté une nouvelle convention d'assistance informatique avec les collectivités ainsi qu'une nouvelle appellation du service. Ces changements ont été rendus nécessaires, d'une part, pour éviter au service de voir ses prestations soumises à la T.V.A. et, d'autre part, pour recentrer son activité sur ses missions principales. L'objectif final étant de ne plus exercer de missions entrant directement dans le domaine de la concurrence.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**APPROUVE** la nouvelle convention « d'assistance progiciels » à conclure avec le centre de gestion de la Haute-Loire pour les exercices 2007, 2008 et 2009

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**Objet : Révision du prix de l'eau**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que compte tenu du déficit important au budget de l'Eau, il y aurait lieu d'augmenter le prix de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DECIDE** d'appliquer une augmentation de 10 % et

**FIXE** comme suit les différents tarifs :

- |                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| * de 1 à 100 m <sup>3</sup>   | 0,401 euro   |
| * de 101 à 500 m <sup>3</sup> | 0,374 euro   |
| * plus de 500 m <sup>3</sup>  | 0,348 euro   |
| * location de compteur        | 48,510 euros |

Fin de la séance 23h30

Secrétaire de Séance,  
Frédérique VINCENTI

Le Maire,  
Remy BRUNEL